



ARRETE
portant désignation des membres composant le jury de mathématiques
Epreuve orale
Concours BLSES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury chargé d'évaluer les candidats pour l'épreuve de mathématiques pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence 3 Economie ou Licence 3 Economie-Mathématiques

est composé comme suit :

- M. BLANCHET ADRIEN, MAITRE DE CONFERENCES
- M. BRAS LAURENT, PROFESSEUR
- M. DIETRICH GAUTIER, PROFESSEUR
- Mme DUVAL MYLENE, PROFESSEUR
- M. GINEZ CHRISTOPHE, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
- M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CHARGE DE COURS ET D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- Mme LE QUINTREC ISABELLE, PROFESSEUR
- M. SAN SATURNINO JEAN-CHRISTOPHE, PROFESSEUR

Article 2

Le jury sera présidé par le Doyen de l'Ecole d'Economie de Toulouse : Monsieur Stéphane Gregoir

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition du Président du jury

Fait à Toulouse, le 20/06/2022

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

